



# FICHE ACTION N°6

## COOPÉRATION

### À QUI S'ADRESSE CET AXE DE FINANCEMENT (FICHE ACTION) ?

À des acteurs publics et privés menant un projet sur le périmètre éligible.

### QUELS TYPES DE PROJETS SONT CONCERNÉS ?

- Développer des partenariats et des mises en réseaux avec d'autres territoires de projets, nationaux et internationaux:  
Construction et mise en œuvre de projets communs; partage d'expériences; réflexions communes ; etc.

### QUELLES SONT LES TYPES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

- **Les dépenses immatérielles:**  
Frais de personnel (salaires et frais), prestations externes, (étude de faisabilité, audit, formation, organisation de réunions, communication, organisation d'événements, mise en réseau, etc.).
- **Dépenses matérielles:**  
Équipements matériels nécessaires à la réalisation de l'opération.

### QUEL PEUT ÊTRE LE FINANCEMENT DE MON PROJET ?

Un projet doit obligatoirement bénéficier d'un cofinancement public (Etat, Région, département, collectivité territoriale...) pour bénéficier d'une subvention LEADER.

**1€** de fond public

**4€** de crédits FEADER/LEADER

Les projets peuvent bénéficier d'une subvention LEADER de minimum 5 000 € jusqu'à 200 000 €.

### QUELS SONT LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ?

L'ensemble des dossiers présentés sera examiné par le comité de programmation et évalué au regard de principes de sélection tels que l'innovation, la dynamique de projet multi-acteurs, etc. Ces critères de sélection sont repris dans une grille de notation commune à tous les dossiers et permettent une notation LEADER sur 20 points, fixant ainsi un plafond de financement LEADER selon la note obtenue.



Le « **Guide du porteur de projet** » répondra à toutes vos questions.

[www.grandbeauvaisis.fr](http://www.grandbeauvaisis.fr)

version du 3 juillet 2018